

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Juin 2019	Modification et information	Décembre 2021
Liste des personnes-ressources iii à v	Décembre 2020	Liste des personnes-ressources iii à v	Décembre 2021

Pages des sections du recueil

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
—	Général					La mise à jour a permis d'améliorer la mise en page et de corriger les coquilles.
1	Table des matières	1 à 4	2020 12 15	1 à 4	2021 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 21-010	1 à 7	2019 12 15	1 à 7	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés.
	LC 21-040	1 à 9	2013 12 15	1 à 9	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés.
	LC 21-070	1 à 5	2015 12 15	1 à 5	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés. Section 4.4 : ajout précisant que, pour les matériaux contenant des particules d'enrobés ou des granulats sensibles à la déshydratation, la température doit être maintenue à 50 °C ± 5 °C. Section 5 : ajout du renvoi à la section 4.4. Section 6.6 : ajout du renvoi à la section 4.4.
	LC 21-100	1 à 8	2018 12 15	1 à 8	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés.

25^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2021 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
1	LC 21-201	1 à 3	2014 12 15	1 à 4	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés. Section 4.2 : ajout précisant que, pour les matériaux contenant des particules d'enrobés ou des granulats sensibles à la déshydratation, la température doit être maintenue à 50°C±5°C. Section 6.2 : ajout du renvoi à la section 4.2.
	LC 21-265	1 à 8	2015 12 15	1 à 8	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés.
	LC 21-400	1 à 7	2015 12 15	1 à 7	2021 12 15	Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés. Section 4.5 : ajout précisant que, pour les matériaux contenant des particules d'enrobés ou des granulats sensibles à la déshydratation, la température doit être maintenue à 50°C±5°C. Section 5 : ajout du renvoi à la section 4.5. Section 6.4 : ajout du renvoi à la section 4.5.
2	Table des matières	1 à 4	2019 12 15	1 à 4	2021 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 22-001	1 à 7	2016 12 15	1 à 7	2021 12 15	Section 6 : ajout précisant que la compaction ne doit pas être réalisée lorsqu'il y a un risque que les couches sous-jacentes soient gelées ou présence de matériaux gelés. Sections 8.1 et 8.3 : ajout de la référence à la méthode LC 21-100 pour l'échantillonnage sur la chaussée.



25^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2021 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
2	LC 22-002	1 à 3	2012 12 15	1 à 4	2021 12 15	<p>Section 1 : ajout du texte précisant que la méthode s'applique aux granulats naturels, artificiels et recyclés.</p> <p>Section 2 : ajout de la référence à la méthode LC 21-200.</p> <p>Section 6.6 : augmentation de l'épaisseur de prélèvement de l'échantillon, qui est passée de 10 cm à 150 mm, et ajout de la référence à la méthode LC 21-200 pour déterminer la masse minimale de l'échantillon à prélever.</p>
	LC 22-003	1 à 6	2015 12 15	1 à 6	2021 12 15	<p>Section 1 : ajout précisant que la méthode s'applique aussi à la mesure de la masse volumique <i>in situ</i> des matériaux recyclés</p>
3	Table des matières	1 à 4	2020 12 15	1 à 4	2021 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 25-009	1 à 6	2017 12 15	1 à 7	2021 12 15	<p>Section 4 : indication précisant que les treillis sont à mailles carrées et remplacement du papier ciré par du papier antiadhésif.</p> <p>Section 5.4 : remplacement de « température de la pièce » par « température ambiante » et ajout de la permission d'utiliser un jet d'air propre pour éliminer les particules inférieures à 5 mm et la poussière.</p> <p>Sections 5.5.3 et 5.6.5 : remplacement de la mention « 3,3 g de bitume » par « la masse de bitume requise pour obtenir un enrobage résiduel final de $2,25 \pm 0,25$ g ».</p> <p>Correction de l'équation 1 et ajout de la note en rapport avec la quantité d'émulsion correspondant à 3,3 g de bitume.</p> <p>Section 6.1 : ajout du texte sur la période suivant la fin de l'enrobage ou la fin de la période de mûrissement et ajout du texte sur l'utilisation d'eau déminéralisée.</p> <p>Section 6.2 : ajout du texte sur la possibilité d'observer un déplacement de particules lors de la réalisation de l'essai.</p>

25^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2021 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	Table des matières	1 à 10	2020 12 15	1 à 10	2021 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 26-001	1 à 4	2012 12 15	1 à 4	2021 12 15	Section 1 : retrait du texte précisant que la méthode exclut les enrobés utilisant des bitumes ayant une recouvrance élastique de 10 °C, 20 cm, 5 cm/min \geq 60%.
	LC 26-003	1 à 13	2020 12 15	1 à 13	2021 12 15	Section 10 : remplacement de la masse volumique de l'enrobé à 0 % de vides par la densité maximale de l'enrobé.
	LC 26-040	1 à 9	2020 12 15	1 à 8	2021 12 15	Section 8.1.1 : déplacement de la note sous l'équation 1 et ajout de l'équation 2 pour le calcul de la masse volumique de l'eau à des températures comprises entre 5 °C et 40 °C.
	LC 26-045	1 à 19	2020 12 15	1 à 17	2021 12 15	Section 9.1.2 : ajout de l'équation 8 pour le calcul de la masse volumique de l'eau à des températures comprises entre 5 °C et 40 °C.
	LC 26-320	1 à 3	2015 12 15	1 à 3	2021 12 15	Section 6 : ajout du texte sur les deux modes opératoires permettant de déterminer le pourcentage de vides des enrobés.
	LC 26-400	1 à 15	2020 12 15	1 à 15	2021 12 15	Section 5.1 : remplacement du terme « diamètre » par « rayon ».
	LC 26-410	1 à 11	2019 12 15	1 à 11	2021 12 15	Section 5.1 : remplacement du terme « diamètre » par « rayon ».
	LC 26-800	1 à 8	2020 12 15	1 à 8	2021 12 15	Section 2.4 : ajout indiquant que la prise de mesure doit couvrir toute la largeur de la travée et que, pour les travées de plus de 5 m de largeur, au moins deux images sont prises à chacune des positions de manière à couvrir toute la largeur de la travée.
6	Table des matières	1 et 2	2018 12 15	1 et 2	2021 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 34-301	1 à 3	2011 12 15	1	2021 12 15	Cette méthode est retirée.
	LC 34-507	1 à 3	2011 12 15	1	2021 12 15	Cette méthode est retirée.